

Intervention de la Principauté de Monaco
Sous le point 28 de l'ordre du jour intitulé
« Promotion de la femme »

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis, tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette Commission et vous souhaiter beaucoup de succès dans le déroulement de ses travaux.

Investir dans les femmes contribue à une croissance économique durable, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation d'un développement durable et à long terme.

La mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, adopté il y a de ça quinze ans, et la réalisation des OMD d'ici à 2015, sont intrinsèquement liés, mais il reste encore des défis à relever quant à la réalisation de certains de leurs objectifs.

La nouvelle entité ONU-Femmes, à laquelle ma délégation entend apporter tout son soutien, nous aidera à réaliser les engagements que nous nous sommes fixés dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation et des droits de la femme et de la problématique transversale hommes-femmes.

Nous sommes convaincus qu'ONU-Femmes sera en mesure de fournir des conseils et une assistance technique à tous les Etats membres qui en ont besoin, que ce soit dans le cadre normatif ou au niveau opérationnel.

Comme la Secrétaire générale adjointe d'ONU-Femmes, Mme Michelle Bachelet, l'a souligné hier, une meilleure cohérence des activités sur le terrain, entre la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la violence sexuelle dans les conflits armés, Mme Margareta Wahlström, le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, Mme Rashida Manjoo, les coordonnateurs résidents au sein de l'Equipe des Nations Unies, mais aussi les organisations de la société civile, permettra également de délivrer des résultats plus concrets dans chaque pays et dans tous les secteurs de la société.

Monsieur le Président,

Nous soutenons l'initiative mondiale du Secrétaire général en vue d'améliorer la santé en faveur des femmes et des filles pour permettre de sauver la vie de 16 millions de personnes, éviter 33 millions de grossesses non voulues et protéger 88 millions d'enfants du paludisme et du VIH/sida.

Le Gouvernement Princier, à travers sa politique de coopération internationale, s'engage en faveur des pays les moins avancés. En collaboration avec l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNICEF et diverses organisations non gouvernementales, mon Gouvernement finance des activités liées à la construction d'infrastructures hospitalières et de dispensaires, à la recherche et à la formation de personnel soignant afin de fournir des services de santé

adéquats en vue de prévenir, lutter et traiter des maladies, comme la drépanocytose, le paludisme et le VIH/sida.

Dans le cadre de programmes de sensibilisation et de l'engagement politique pour mettre fin à la fistule obstétricale, nous notons que des progrès notoires ont été réalisés depuis l'adoption de la résolution sur ce thème, il y a deux ans, et que nous avons pu, par ailleurs, coparrainer.

La politique de coopération monégasque s'articule aussi autour de la mise en place de programmes d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et au micro-crédit en vue de permettre aux femmes d'avoir une place active au sein de la société.

Monsieur le Président,

Comme l'a rappelé, le rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, Mme Rashida Manjoo, la violence affecte les femmes dans le monde entier car ce phénomène endémique ne connaît ni frontières, ni classe sociale, ni religion. Cette violence se manifeste sous différentes formes et des mesures spécifiques sont nécessaires en vue d'y remédier.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement monégasque a récemment déposé un projet de loi devant son Conseil national visant à renforcer les mesures juridiques pour la prévention et la répression des actes de violence commis contre les femmes, les enfants ou les personnes souffrant d'un handicap qui pénaliserait plus lourdement ce type de comportement criminel et s'appliquerait également aux crimes commis au nom de l'honneur, aux mutilations sexuelles féminines et aux mariages forcés.

Monsieur le Président,

Les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, il y a maintenant dix ans restent insuffisants et les femmes sont encore sous représentées dans les processus de consolidation de la paix comme l'indique le rapport du Secrétaire général, dont nous prenons note, et qui préconise un plan d'action en vue d'améliorer la situation des femmes au lendemain des conflits.

Je vous remercie.